

déduisant du montant de leur salaire, celui-ci ne représente qu'un traitement variant de \$450 à \$700.

D'après ces données et pour d'autres raisons que je pourrais énumérer, je n'hésite pas à demander que le traitement des inspecteurs soit augmenté, pour leur permettre de remplir leur fonctions avec efficacité et régularité.

L'inspection requiert des hommes capables et dévoués, et puisqu'aujourd'hui on exige, et avec raison, que les inspecteurs soient des instituteurs d'expérience, cette charge devient une promotion et il convient que le titulaire reçoive une rémunération proportionnée à son travail et à sa responsabilité envers le gouvernement et le pays.

Dans un rapport que j'ai eu l'honneur de faire aux honorables membres du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sur ma visite à l'exposition de Paris en 1900, je disais, à propos de l'inspection, qu'en France, l'inspection des écoles primaires était faite par les inspecteurs généraux de l'Instruction publique, par les directeurs et les inspecteurs d'académie et par les inspecteurs de l'enseignement primaire.

Notre organisation n'est pas la même, ajoutai-je. Telle qu'elle est, elle n'a pas toute l'efficacité voulue. Je crois 1° que chaque inspecteur a un trop grand nombre d'écoles à visiter ; 2° qu'on devrait mieux rémunérer cette classe de fonctionnaires en exigeant d'eux, en retour, qu'ils n'exercent d'autres fonctions que celle d'inspecteur ; 3° qu'il importe de nommer un inspecteur général comme la chose a déjà été demandée ; 4° qu'avant de suggérer l'augmentation du nombre des inspecteurs, il pourrait être opportun d'examiner s'il ne serait pas préférable de les diviser en deux classes : les uns chargés de l'inspection des écoles académiques et des écoles modèles, sous le nom d'inspecteurs d'académies, avec un traitement correspondant à leurs fonctions ; les autres chargés de l'inspection des écoles élémentaires avec le titre d'inspecteurs d'écoles élémentaires ; 5° que vu l'importance de posséder comme inspecteurs des hommes parfaitement compétents, les examens des candidats à l'inspection devraient revêtir un caractère de sévérité qu'ils n'ont pas toujours eu.

#### LE DESSIN

Je crois utile de répéter ici les remarques que j'ai faites dans mon rapport au comité catholique sur l'enseignement du dessin et sur les écoles professionnelles qu'il importerait de fonder en cette province.

Une chose m'a vivement frappé dans ma visite aux écoles professionnelles et autres de France : c'est l'importance qu'on attache à l'enseignement du dessin à tous les degrés de l'école, depuis l'école maternelle pour les enfants de trois à six ans jusqu'aux classes de l'école primaire supérieure.

A l'exposition de Paris, en examinant les dessins d'élèves de toutes catégories, j'ai constaté l'excellence des méthodes, leur but pratique et utilitaire et le soin particulier dont on entoure cet enseignement. Les divers pays font de puissants efforts pour répandre la connaissance de cet art. La Belgique ne le cède guère à la France, de même que l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique. La Russie et le Japon ont aussi montré aux nombreux visiteurs leur sollicitude pour la diffusion de la connaissance du dessin comme partie essentielle de leur enseignement technique. En voyant la forte